

Switzerland-Winterthour: Architectural and related services

OJ S 21/2015 30/01/2015

Contract notice

Services

Directive 2004/18/EC

Section I: Contracting authority

I.1. Name and addresses

Official name: Office fédéral des routes (OFROU), division infrastructure routière, filiale de Winterthour

Postal address: Grüzefeldstrasse 41

Town: Winterthour

Postal code: 8404

Country: Switzerland

Contact person: Offre: N01-ANU modifications du bâtiment commercial de Gubrist

E-mail: beschaffung.winterthur@astra.admin.ch

Additional information can be obtained from:

Official name: Office fédéral des routes (OFROU), division infrastructure routière, filiale de Winterthour

Internet address: http://www.simap.ch/shabforms/servlet/Search?NOTICE_NR=852605

Specifications and additional documents (including documents for competitive dialogue and a dynamic purchasing system) can be obtained from:

the abovementioned address

Tenders or requests to participate must be submitted: Official name: Office fédéral des routes (OFROU), division infrastructure routière, filiale de Winterthour

Postal address: Grüzefeldstrasse 41

Town: Winterthour

Postal code: 8404

Country: Switzerland

For the attention of: Offre: N01-ANU modifications du bâtiment commercial de Gubrist – ne pas ouvrir – dossier d'offre

I.2. Type of the contracting authority

Ministry or any other national or federal authority, including their regional or local subdivisions

I.3. Main activity**I.4. Contract award on behalf of other contracting authorities****Section II: Object of the contract**

II.1. Description**II.1.1. Title attributed to the contract by the contracting authority**

N01/38, 42 aménagement du contournement nord (ANU), lot 1, prestations architecturales pour les modifications du bâtiment commercial de Gubrist.

II.1.2. Type of contract and place of performance or delivery

Services

Main site or place of performance: Commune de Weiningen, canton de Zurich (selon chiffre 2.5).

Filiale de l'OFROU de Winterthour (réunions).

Bureaux des soumissionnaires (pour les activités non localisées).

NUTS code

II.1.3. Information about a framework agreement or a dynamic purchasing system

II.1.4. Information about framework agreement

II.1.5. Short description of the contract or purchase(s)

La route nationale N01 doit être aménagée intégralement en une 2 x 3 voies plus bande d'arrêt d'urgence entre l'échangeur de Limmattal et l'intersection de Zurich Nord (aménagement du contournement nord). Lors de la construction du contournement nord de Zurich en 1985, on a construit le bâtiment commercial de Gubrist (GHG) juste à côté du portail sur les terres de la commune de Weiningen au niveau du portail ouest du tunnel de Gubrist. En raison de l'agencement de la nouvelle 3e galerie du tunnel de Gubrist sur la partie nord, une partie du GHG doit être démontée. A cette occasion, le bâtiment doit être adapté aux nouvelles circonstances en présence afin qu'il soit possible de continuer à l'exploiter de manière judicieuse après l'aménagement du contournement nord de Zurich. Le GHG appartient à l'OFROU et ne sera pas utilisé pendant les travaux de construction. Une fois restauré, le GHG fonctionnel doit être vendu.

Ce marché comprend les prestations architecturales de directeur général du projet pour l'élaboration du projet relatif aux modifications à apporter au bâtiment commercial de Gubrist. Le présent mandat couvre les prestations architecturales pour les phases de la SIA 31 à 53 (selon SIA RPH 102, MP 112). Des spécialistes séparés ou dans la mesure du possible des ingénieurs déjà actifs dans le cadre du projet d'aménagement du contournement nord (ANU) seront mandatés pour les prestations de professionnel spécialisé. La coordination technique est effectuée par les architectes mandatés.

L'équipe de projet noyau recherchée est composée d'un architecte officiant comme directeur général du projet et d'un maître d'œuvre, suppléant de l'architecte.

II.1.6. CPV code(s)

71200000 Architectural and related services

II.1.7. Information about the Government Procurement Agreement (GPA)

The procurement is covered by the Government Procurement Agreement: yes

II.1.8. Lots

This contract is divided into lots: no

II.1.9. Information about variants

Variants will be accepted: no

II.2. Scope of the procurement

II.2.1. Total quantity or scope

II.2.2. Information about options

II.2.3. Information about renewals

II.3. Duration of the contract or time limit for completion

Start 1.7.2015. Completion 31.12.2018

III.1. Conditions related to the contract

III.1.1. Deposits and guarantees required

Aucune.

III.1.2. Main financing conditions and payment arrangements and/or reference to the relevant provisions governing them

Coûts à inclure dans le prix offert: dans les 45 jours suivant la réception de la facture à l'OFROU.

Coûts à inclure dans le prix offert: la rémunération et les prix couvrent toutes les prestations figurant dans les documents d'appel d'offre et nécessaires à l'exécution du contrat.

III.1.3. Legal form to be taken by the group of economic operators to whom the contract is to be awarded

Admises, à condition qu'un soumissionnaire assume la direction technique et administrative, et qu'il indique les partenaires impliqués.

III.1.4. Contract performance conditions

The performance of the contract is subject to particular conditions: yes

Description of particular conditions: Conditions générales de participation: selon les explications fournies dans le cahier des charges.

Sous-traitance: admis, à condition qu'ils ne fournissent pas plus de 50 % des prestations totales.

III.2. Conditions for participation

III.2.1. Suitability to pursue the professional activity, including requirements relating to enrolment on professional or trade registers

III.2.2. Economic and financial ability

List and brief description of conditions: Critères d'aptitude:

— CQ 1: pour le soumissionnaire: 1 projet de référence de complexité comparable et relevant de la même spécialité,

— CQ 2: pour le soumissionnaire: chiffre d'affaires annuel du soumissionnaire > 2 fois le chiffre d'affaires annuel du mandat,

— CQ 3: pour le soumissionnaire: système de gestion de la qualité selon ISO 9001,

— CQ 4: pour la personne clé: architecte Directeur général du projet 1 projet de référence au même poste ou à un poste de suppléant présentant une complexité comparable et relevant de la même spécialité,

— CQ 5: pour l'architecte et le chef de chantier du soumissionnaire: preuve que la disponibilité est supérieure à la disponibilité requise au cours de ces 2 prochaines années. Enumération et présentation détaillées de la charge de travail (en temps) dans le cadre des autres projets,

— CQ 6: soustraitants: au maximum 50 % de la prestation peut être réalisée par des soustraitants.

Justificatifs requis:

Les justificatifs / attestations suivants doivent être joints au dossier d'offre (prédéfini), faute de quoi celle-ci ne pourra pas être prise en considération:

— CQ 1: indication d'un objet de référence avec période/volume d'investissement/travaux réalisés/prestations de l'entreprise/honoraires (CHF) / indication du contact du pouvoir adjudicateur habilité à fournir des références/justification de la comparabilité du projet ou des

travaux réalisés; au chiffre 2.0.1 du dossier d'offre,
— CQ 2: indication du chiffre d'affaires des années 2012 et 2013 (pour les communautés de soumissionnaires, réalisation du critère pour l'ensemble de la communauté à savoir les chiffres d'affaires de toutes les entreprises participant à une communauté d'ingénieurs sont additionnés); au chiffre 2.2.6.1 du dossier d'offre,
— CQ 3: joindre une copie de la certification de gestion de la qualité selon ISO 9001 pour l'entreprise chef de fil au chiffre 2.2.6.1 du dossier d'offre,
— CQ 4: indication d'un objet de référence avec période/volume d'investissement/travaux réalisés/prestations de la personne clé/indication du contact du pouvoir adjudicateur habilité à fournir des références/justification de la comparabilité du projet ou des travaux réalisés; au chiffre 2.0.2 du dossier d'offre,
— CQ 5: énumération de tous les projets et fonctions internes (pourcentage d'une charge de travail à 100 %); au chiffre 2.2.6.2 du dossier d'offre,
— CQ 6: confirmation qu'au maximum 50 % des prestations sont réalisées par des sous-traitants avec indication des soustraitants et pourcentage des prestations prévues; au chiffre 2.2.6.1 du dossier d'offre.

III.2.3. Technical and professional ability

III.2.4. Information about reserved contracts

III.3. Conditions specific to services contracts

III.3.1. Information about a particular profession

III.3.2. Information about staff responsible for the performance of the contract

Section IV: Procedure

IV.1. Type of procedure

IV.1.1. Type of procedure

Open

IV.1.2. Information about the limits on the number of candidates to be invited

IV.1.3. Information about reduction of the number of solutions or tenders during negotiation or dialogue

IV.2. Award criteria

IV.2.1. Award criteria

The most economically advantageous tender in terms of Criteria below

1. CA 1: personnes clés
2. Qualification pour répondre aux exigences du projet
3. — CA 1.1: architecte directeur général du projet
4. — CA 1.2: chef de chantier et architecte suppléant
5. CA 2: analyse des tâches et proposition d'approche, concept de gestion de la qualité /analyse des risques
6. Avec la sous-division suivante:
 7. — CA 2.1: analyse des tâches et proposition d'approche
 8. — CA 2.2: concept de gestion de la qualité/analyse des risques
9. CA 3: prix

10. Somme de l'offre mise au net, nette, TVA incl.
11. Évaluation du prix
12. La note maximale (5) est attribuée à l'offre révisée au prix le plus bas. Les offres, dont le prix est supérieur de 100 % ou plus à celui de l'offre la plus basse obtiennent la note 0. Entre deux,
13. L'évaluation est linéaire (arrondi à deux chiffres après la virgule). Les éventuels escomptes proposés ne sont pas pris en compte lors de l'évaluation des prix.
14. Notation des autres critères de qualité
15. L'évaluation est toujours indiquée au moyen des notes 0 à 5:
16. 0 = évaluation impossible; aucune information
17. 1 = critère très mal rempli; informations insuffisantes et incomplètes
18. 2 = critère mal rempli; informations sans lien suffisant avec le projet
19. 3 = critère rempli de manière normale, moyenne; qualité moyenne correspondant aux exigences de l'appel d'offres
20. 4 = critère rempli de manière satisfaisante; bonne qualité
21. 5 = critère rempli de manière très satisfaisante; excellente qualité, contribution très importante à la réalisation de l'objectif
22. Si un critère principal est composé de sous-critères, ceux-ci sont notés. Le nombre de points du critère est obtenu à partir la somme des notes des sous-critères, multipliée par leur pondération.
23. Total des points: somme des notes multipliée par leur pondération (total maximal: 5 x 100 = 500).

IV.2.2. Information about electronic auction

IV.3. Administrative information

IV.3.1. File reference number attributed by the contracting authority

100045

IV.3.2. Previous publication concerning this procedure

IV.3.3. Conditions for obtaining specifications and additional documents or descriptive document

Payable documents: no

IV.3.4. Time limit for receipt of tenders or requests to participate

9.3.2015

IV.3.5. Estimated date of dispatch of invitations to tender or to participate to selected candidates

IV.3.6. Languages in which tenders or requests to participate may be submitted

German.

IV.3.7. Minimum time frame during which the tenderer must maintain the tender

Duration in days: 180 (from the date stated for receipt of tender)

IV.3.8. Conditions for opening of tenders

Section VI: Complementary information

VI.1. Information about recurrence

VI.2. Information about European Union funds

VI.3. Additional information

Des offres partielles ne sont pas admises.

Conditions pour les pays n'ayant pas adhéré aux accords de l'OMC: aucune.

Conditions générales: selon le contrat prévu.

Négociations: les négociations demeurent réservées. Il n'y aura pas d'enchères inversées ni de négociations sur le prix. Les négociations ultérieures destinées à réviser les offres ou à modifier les prestations pourront avoir une influence sur le prix.

Conditions régissant la procédure: Le pouvoir adjudicateur adjuge des marchés publics pour des prestations en Suisse uniquement à des adjudicataires qui garantissent le respect des dispositions sur la protection des travailleurs, les conditions de travail et l'égalité de salaire entre hommes et femmes.

Autres indications:

1. La maturité de réalisation du projet ainsi que la disponibilité des crédits demeurent réservées;
2. L'élaboration des offres n'est pas rémunérée. Les dossiers correspondants ne sont pas restitués;
3. L'ouverture des offres n'est pas publique;
4. Exclusion, préimplication: les entreprises F. Preisig AG (appui au maître d'ouvrage lot 1), R. Zai et S. Birchler, Zai & Partner Architekten AG, 6340 Baar et P. Wachtel, Combiplan AG, 8304 Wallisellen (ancien contractant) sont exclus de la participation à la présente procédure;
5. En vertu de l'art. 36, al. 2, let. d, OMP ainsi que de l'art. XV, let. D, AMP, l'adjudicateur se réserve le droit d'attribuer, suivant la procédure de gré à gré, de nouveaux marchés liés au présent marché et similaires à celui-ci.

www.simap.ch

Indication des voies de recours: conformément à l'art. 30 LMP, la présente publication peut être attaquée, dans un délai de 20 jours à compter de sa notification, auprès du tribunal administratif fédéral, case postale, 9023 Saint-Gall. Le mémoire de recours, à présenter en 2 exemplaires, indiquera les conclusions, motifs et moyens de preuve et portera la signature de la partie recourante ou de son mandataire; y seront jointes une copie de la présente publication et les pièces invoquées comme moyens de preuve, lorsqu'elles sont disponibles.

Délai de livraison/remarques: les offres globales et forfaitaires et/ou les offres avec un tarif moyen horaire ne sont pas admises.

Délai de clôture pour le dépôt des offres/remarques: exigences formelles: l'offre (dossier de l'offre) doit être remise sous forme papier en double exemplaire et sous forme électronique (sur CD ou DVD) en un exemplaire. Envoi par courrier A (date du cachet apposé par un bureau de poste suisse ou un bureau de poste étranger officiellement reconnu; l'affranchissement par une machine d'entreprise n'est pas reconnu comme cachet postal). Le soumissionnaire doit dans tous les cas pouvoir prouver que l'offre a été déposée dans les délais. Les offres soumises hors délai ne seront pas prises en considération. L'enveloppe doit comporter, en plus de la désignation du projet, l'indication «ne pas ouvrir – dossier d'offre» bien en évidence. Remise en mains propres: en cas de remise en mains propres, l'offre doit être déposée à la loge de l'OFROU au plus tard à la date indiquée ci-dessus, pendant les heures d'ouverture (heures: 8:00-12:00 et 13:00-17:00), contre remise d'un accusé de réception (adresse au point 1.2). En cas de remise à une représentation diplomatique ou consulaire suisse à l'étranger, les soumissionnaires étrangers peuvent y déposer leur offre contre remise d'un accusé de réception, au plus tard à la date mentionnée ci-dessus, pendant les heures d'ouverture. L'accusé de réception doit alors être envoyé à l'adjudicateur par courriel, au plus tard à la date indiquée. Les offres reçues par fax ou par courriel ne seront pas

prises en compte.

Publication de référence nationale: Simap de la 28.1.2015, doc. 852605

Délai souhaité pour poser des questions par écrit: 12.2.2015.

VI.4. Procedures for review

VI.4.1. Review body

VI.4.2. Review procedure

VI.4.3. Service from which information about the review procedure may be obtained

VI.5. Date of dispatch of this notice

28.1.2015